

**Mercuriale prononcée par Bernard CAPRASSE Gouverneur du 1<sup>er</sup> octobre 2001.**

**PROVINCE DE LUXEMBOURG  
CONSEIL PROVINCIAL**

**« Pour un territoire en mouvement : le consensus rénové »**

**Discours prononcé par  
Monsieur Bernard CAPRASSE,  
Gouverneur de la Province,  
le 1<sup>er</sup> octobre 2001**

**EN GUISE DE PREAMBULE**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil provincial,

Au moment où j'écris ce discours, me revient en mémoire l'effondrement des deux tours du World Trade Center à New York. Dans ce spectacle dantesque ont péri des milliers de victimes américaines mais d'autres horizons aussi.

Mon propos ne saurait être, ce n'est pas l'objet du présent exercice, de vous livrer des considérations sur les questions de fond initiées par cette terrifiante tragédie.

Néanmoins, comment ne pas dire ici mon aversion pour les idéologies totalitaires, ces systèmes de pensée clos qui prétendent avoir réponse à tout.

Cette prétention à détenir « la » vérité conduit à l'exclusion, à l'intolérance et au fanatisme. Le 20<sup>ème</sup> siècle s'obscurcit du fascisme et de son expression la plus hideuse, le nazisme ; du communisme aussi et de son expression la plus terrible, le stalinisme.

Voici qu'à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle, le fondamentalisme islamiste se révèle avec perversité. Ne nous y trompons pas, si les Etats-Unis ont été durement touchés, pour les djihadistes nous sommes tous des infidèles. Les musulmans, il convient de le souligner avec force, ne sont pas à l'abri de ce fanatisme. Puis-je rappeler qu'Anouar el-Sadate, prix Nobel de la paix, y a succombé, en 1981 ?

J'observe au passage, qu'aucune de ces pensées totalitaires n'a vu le jour aux Etats-Unis.

Le fanatisme et l'intolérance sont donc mes ennemis. A rebours, il nous appartient d'engager à notre niveau le débat d'idées, je souligne, le débat, et les idées, dans le respect mutuel, dans la tolérance, et si possible dans la fraternité.

De ce point de vue, je me retrouve bien dans les propos du professeur Philippe Van Parijs, un des principaux théoriciens contemporains de la justice sociale, alliant de manière argumentée la générosité et le pragmatisme (deux mots que j'apprécie). Il disait ceci dans l'allocution prononcée le 28 juin 2001 lors de la remise du prestigieux prix Francqui :

« A l'âge mûr que j'ai maintenant atteint, j'ai acquis une conviction que j'estime suffisamment inébranlable pour pouvoir me laisser guider par elle dans les années qui me restent à vivre : une bonne part de la misère évitable du monde provient du fait que des personnes, des groupes, des

peuples ne songent pas, ou ne parviennent pas, ou ne se décident pas, à se parler. Tantôt, cette carence de communication empêche de découvrir et d'adopter des solutions efficaces, susceptibles d'être bénéfiques pour tous. Tantôt, elle empêche de se mettre assez à l'écoute des autres, de prendre assez conscience du fait que les autres écoutent, pour être amené à identifier et proposer des solutions équitables, susceptibles d'être acceptées comme légitimes par tous. En empêchant qu'émerge l'équité, ce défaut de communication mine la confiance que la pleine efficacité requiert. Et en entravant la quête de l'efficacité, il rend plus coûteuse, donc moins réaliste, la mise en œuvre de l'équité. Au cours des années qui viennent, j'espère donc consacrer une part importante de mon énergie à tenter de briser ce type de cercle vicieux. »

Parlons-nous !

Précisément, à leur niveau, les forces vives luxembourgeoises ont décidé de se parler afin d'engager une réflexion en profondeur sur le devenir de leur territoire.

Je voudrais démontrer ici la modernité de la démarche, nommée désormais Luxembourg 2010, en la replaçant dans un ordre conceptuel plus large. Je dirai ensuite pourquoi le territoire de la Province en son entier est un lieu pertinent pour le faire. Je rappellerai enfin pourquoi, de mon point de vue, cet effort de recherche commun vient à son heure.

En revanche, je ne m'attarderai pas sur les développements pratiques de ce projet. Ils sont en cours d'élaboration.

## **POUR UNE APPROCHE NOVATRICE DE LA GESTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Au cours de ces cinq années déjà écoulées de gouvernorat, j'ai insisté sur l'émergence de l'économie du savoir, sur l'importance de l'univers réticulaire, sur la concertation permanente des acteurs du développement, sur la dimension transfrontalière des problèmes, sur les révolutions multiples qu'initient les nouvelles technologies de l'information et de la communication dont les soubresauts ne remettent en cause ni la pertinence ni les développements futurs.

Il est illusoire et d'ailleurs contreproductif, de penser que les méthodes de gestion gouvernementale ou d'administration des territoires ne subiront pas l'onde de choc provoquée par la société du savoir.

La question se pose au contraire avec acuité au niveau des régions – par exemple, la Région wallonne – dont on admet qu'elles auront, dans un monde global, un rôle primordial à jouer dans le développement économique et social de leur territoire.

Le professeur Henri Capron a remarquablement développé ce thème dans un article intitulé : « La gouvernance institutionnelle régionale : pour un changement du mode d'apprentissage social en Région wallonne ».

Il y écrit que : « dans une économie de la connaissance, au sein de laquelle l'efficacité des structures en réseaux sur une base partenariale est devenue un facteur essentiel de compétitivité, les structures de gouvernance centralisée et hiérarchique sont devenues de moins en moins efficaces et opérationnelles ».

Il souligne encore que « la qualité d'un système de gouvernance régionale s'apprécie en fonction de la capacité des institutions à évoluer d'un mode de fonctionnement de type programmatique vers un mode de fonctionnement de type partenarial. »

Il poursuit : « Dans un système de gouvernance programmatique l'accent est placé sur la gestion de projets séparés et des modalités de gestion défensives et conflictuelles.

La prise de conscience de la nécessité d'un interfaçage entre projets et opérateurs pour une plus grande cohérence et efficacité des actions plaide en faveur d'un système de gestion partenarial basé sur l'intégration des projets, leur logique de développement territorial et une démarche coopérative. »

On le voit, aux schémas de décision hiérarchisés et verticaux de type descendant (top down) il

convient de substituer des rapports horizontaux, facilitant les démarches ascendantes (bottom up) qui reflètent celles des « firmes intensives en connaissance : des relations de dépendance mutuelle, une organisation en réseaux, des processus de décision décentralisés, la flexibilité et un souci permanent de satisfaire les besoins du consommateur. »

Il convient donc d'identifier les réseaux – publics et privés, de les connecter afin de mener un partenariat.

C'est de leurs réflexions communes que pourrait naître un projet doté d'un consensus fort pour le développement de la région.

Cette démarche qui caractérise déjà les régions les plus prospères suppose la prise en compte des aspirations des collectivités locales, des acteurs dits de terrain, des sociétés privées parties intégrantes du partenariat à créer.

L'éveil des réseaux, le partenariat évoqué, sont en eux-mêmes porteurs d'une énorme valeur ajoutée. Ils deviennent, à l'instar des infrastructures, une condition même du développement économique et social.

### **Le contrat d'avenir pour la Wallonie**

Dans ses principes, le contrat d'avenir pour la Wallonie énonce en son point 6 :

« Un désir d'ouverture et une recherche constante de la participation et de la mobilisation des acteurs du développement : un fonctionnement des acteurs en réseaux. »

En développant ce thème, le contrat relève que :

« A l'instar de la procédure utilisée pour l'élaboration de ce contrat d'avenir pour la Wallonie, le Gouvernement entend travailler autant que possible en concertation et en partenariat avec les acteurs du développement.

Le Gouvernement s'est donné pour objectif d'être le catalyseur des énergies en faveur d'un projet commun. S'il lui appartient de définir, après concertation, le cadre de l'action, le Gouvernement est conscient que chacun a un rôle à tenir dans la construction qui s'engage. Aussi veillera-t-il à ne pas se substituer aux fonctions et aux prérogatives de chacun de ses partenaires mais au contraire à valoriser leur apport actif.

Il en va ainsi, notamment, du secteur associatif et des partenaires sociaux. »

### **Le SDER**

On se souviendra que c'est à la lecture du projet de SDER, le schéma de développement de l'espace régional, qu'est née l'idée d'élaborer un schéma de développement provincial qui s'intégrerait au premier en tenant compte de nos spécificités sous-régionales, de notre présence significative sur l'axe de développement économique Nord-Sud et de la dimension transfrontalière de notre territoire.

L'utilité de la démarche est d'autant mieux avérée que, et je cite à nouveau le Professeur Capron :

« Si le SDER définit les enjeux de développement auxquels la région est confrontée et trace des pistes à exploiter, il n'offre ni vision prospective du territoire régional, ni stratégie territoriale définie (...) même s'il est à connotation stratégique. Cela aurait nécessité de penser à l'articulation entre « le projet de structure spatial » et sa mise en œuvre, d'une part, et les stratégies de développement territorial élaborées par les acteurs de terrain, d'autre part. Ce schéma laisse également ouverte la question de la gouvernance territoriale (...) ou des territoires, c'est-à-dire celle de la cohérence entre les orientations « descendantes » et les aspirations « ascendantes ».

## **PREMIERE SYNTHESE**

Le partenariat au travers des réseaux est donc une caractéristique de la société de la connaissance. Une démarche institutionnelle moderne doit en tenir compte. Les gouvernements, les pouvoirs locaux, les corps intermédiaires (les syndicats, les associations patronales, les agences de développement, les intercommunales, les chambre de commerce, chambre des métiers et négoce, les associations sociales et culturelles, les universités, les centres de recherches) doivent se parler. Ils doivent le faire de manière permanente car les projets de développement concertés ne sauraient être figés.

Cette capacité d'organisation en réseaux sera, telle est ma conviction, une des conditions importantes de l'essor des territoires.

Tout cela est compliqué, diront d'aucuns ! Mais, le progrès gît dans la complexité. L'ère des cavernes était celle de la simplicité primaire.

Les nouvelles technologies ont en outre cette caractéristique de rendre la complexité accessible, de la simplifier en quelque sorte.

## **POURQUOI LE TERRITOIRE LUXEMBOURGEOIS ?**

Les réflexions qui précèdent valent pour une région au sens institutionnel où nous l'entendons dans notre pays. Elles valent aussi pour des territoires plus réduits.

Plus précisément, les démarches entre les différents niveaux doivent s'emboîter.

Il convient donc de trouver les bonnes interactions entre ceux-ci.

De ce point de vue fleurissent aujourd'hui les concepts d'agglomération urbaine ou de communautés de pays, dont les contours institutionnels sont flous.

Une autre démarche, loin d'être exclusive des autres, mais qui s'en distingue par sa logique fondée davantage sur l'élaboration d'un projet que sur la définition d'un nouveau pouvoir, suscite tout particulièrement l'attention. Elle se définit comme un Projet de Développement Territorial Supracommunal.

Pierre Got, président de la CRAT, en a bien défini les grands traits :

- sa taille doit être suffisante,
- il doit pouvoir jouer un rôle important dans la mise en œuvre du projet de structure spatiale de l'espace régional,
- son développement devra se fonder sur la complémentarité entre la ville et la campagne,
- il doit être un « territoire voulu ».

La province de Luxembourg me paraît répondre assez bien à de tels critères. En outre, elle est depuis très longtemps le cadre de référence communément admis par les Luxembourgeois.

Faut-il le souligner, ceux-ci, au-delà de leurs différences (l'Ardennais n'est pas le Gaumais, la Famenne est proche de Namur et de Liège, les communes frontalières sont plus que les autres sensibles à l'indispensable perspective transfrontalière du développement), les Luxembourgeois, disais-je, se caractérisent par un réel sentiment d'appartenance à leur territoire.

Nous avons une seule intercommunale de développement économique, une chambre de commerce, une chambre des métiers et négoce ; les grandes organisations syndicales, patronales, mutualistes,

les grandes associations non gouvernementales, par exemple la Croix Rouge, sont structurées en fonction de ce territoire.

Il en est de même des partis politiques . D'ailleurs, la circonscription électorale des députés fédéraux est la province, tandis que l'une des circonscriptions pour la région couvre toute la Gaume et une partie importante de l'Ardenne, et l'autre, une partie de la Famenne, de l'Ardenne, et de la Lorraine.

Les médias sont organisés de la même manière et TV Lux, la dernière née, porte un nom qui ne laisse guère de place à l'équivoque ...

Enfin, de manière quasi quotidienne, je me vois saisi de demandes émanant soit de Luxembourgeois désireux de se reprocurer des autocollants « Province de Luxembourg : une ardeur d'avance », soit d'associations luxembourgeoises organisatrices de festivités souhaitant un prêt de notre drapeau emblématique à arborer sur le site de leur manifestation. Je pourrais multiplier les exemples de cette nature.

Mes visites dans les communes et mes contacts avec la population sont, de ce point de vue, édifiants.

Ainsi, au niveau du réseau humain, le territoire luxembourgeois est assez naturellement un espace voulu.

Ce n'est pas le fruit du hasard.

L'histoire est passée par là.  
La géographie aussi.

Il y a une quinzaine de siècles, la circonscription administrative franque du Pagus Arduennae va se former à partir des villas royales reliées par l'euro-corrridor de la pax romana qui, joignant les antiques pôles majeurs de Reims et de Cologne, permet l'éclosion de villes-noeud à Bastogne et Longlier, à la rencontre des chaussées d'Arlon et de Trèves. Et à l'époque carolingienne, le pagus ardennais vit affirmer sa spécificité géopolitique appelée « espace d'entre deux mondes », c'est-à-dire entre le monde germanique et roman.

C'est d'ailleurs dès ce 9ème siècle que se détachait du Condroz le pagus famennois ; il optait ainsi pour un destin d'intégration au territoire qui allait devenir le Luxembourg, en raison de caractéristiques communes résultant notamment de son évolution agricole et démographique.

Le rassemblement territorial va se poursuivre au fil des siècles, pour devenir, à la fin du Moyen-Âge, une construction politique et sociologique achevée : on peut considérer, écrit notre historien Roger Petit, auquel je me réfère dans cet aperçu historique , qu'au 14ème siècle, « le processus de «territorialisation » du Luxembourg est largement entamé, réalisant une entité géographique ressentie par ses habitants, par delà les diversités locales et des liens de sujétion extrêmement variés, comme une communauté supérieure incarnée dans la dynastie ducale ».

Le pays de Luxembourg ainsi formé se maintiendra sous les différents régimes, bourguignon ou habsbourgeois, confirmant sa haute valeur stratégique.

Les lois de la Révolution française en revanche le partageront en rattachant des lots à quatre départements différents dans le but précisément de détruire définitivement l'unité de destin forgée sur les bases géopolitiques millénaires de l'Ancien Régime.

Jamais dans l'histoire, il n'y eut plus d'agitation civile, de résistance de la population : les réquisitions de l'an IV (1796-1797), les poursuites contre le clergé qui a refusé de prêter le serment républicain, la conscription de l'an VII, l'apathie du public face aux consignes officielles, le dérobement à l'effort fiscal, le nombre de réfractaires aux levées de milice, en sont autant de témoignages.

En revanche, l'amalgame imposé par le Congrès de Vienne s'avérera une réussite incontestable en Luxembourg sur le plan économique. Bien plus, les Belges du Sud accouchent d'une génération de jeunes avocats, journalistes, écrivains, techniciens et industriels où se rencontrent brillamment les nouvelles aspirations néolibérales, politiques et éducatives.

Je termine ce rapide rappel historique par une citation, en 1834, à mi-chemin entre la Conférence de Londres et la résignation de Guillaume Ier qui rendit inévitable la partition du Luxembourg pour nous faire acquérir notre territoire actuel. Il s'agit d'une phrase du premier gouverneur de la province de Luxembourg, Jean-Baptiste Thorn : « Le Luxembourg est une contrée à part, qui se distingue de toutes les autres par ses mœurs, ses usages, ses institutions, son sol, son industrie, et encore plus par ce qui lui manque que par ce qu'elle possède ».

Et c'est indiscutable qu'au cours des cent septante dernières années, se maintiendront et se renforceront un sentiment d'appartenance, une cohésion populaire, fondées sur la perception vécue de spécificités : de vastes espaces d'altitude au relief tourmenté, à la démographie faible, s'articulant autour de quelques modestes villes-nœud pour former un ensemble semi-rural (les épisodes tragiques des deux guerres mondiales le rappelleront : la situation de notre territoire est pour les puissances belligérantes sa ressource essentielle).

A cela s'ajoute, faut-il le dire, la sensation d'une forme de désintérêt ou d'indifférence de la part du gouvernement central.

A cet égard, il n'est pas inutile de se remémorer que la création des deux axes ferroviaires majeurs pour notre développement n'est pas le fruit de décisions de stratégie de développement belge. Dans la ligne de chemin de fer 162, il faut voir la réalisation d'un projet étranger privé initié par la Lloyd's de Londres au milieu du 19ème siècle pour relier le cœur de l'Empire britannique au continent indien – la route de la malle des Indes –, via le port de Gênes.

Quant à l'axe transversal, la ligne Gouvy-Libramont, construite pendant la guerre 14-18, elle fut l'œuvre du Kaiser avec comme seul objectif d'acheminer les pièces d'artillerie lourde de la Ruhr vers les champs de bataille de la Marne et de la Meuse française.

Ces brèves considérations historiques et géographiques permettent de comprendre la cristallisation de notre identité.

Pour en venir à l'histoire la plus récente, que pouvaient 220.000 Luxembourgeois il y a 25 ans ? Que peuvent aujourd'hui 250.000 Luxembourgeois ? Objectivement, peu de choses, sauf précisément lorsque, conscients de ce qu'ils sont, ils décident de s'unir.

Justement, nous avons décidé, tous ensemble, de nous unir afin de définir un nouveau projet de développement pour notre territoire, tracé dans une perspective wallonne et transfrontalière.

J'ajoute enfin, cette dernière remarque est importante à mes yeux, que la dimension de notre territoire et l'étendue de la population concernée permettent entre les différentes composantes, l'organisation d'une péréquation financière et d'un réel espace de solidarité, notamment au niveau des équipements.

## **POURQUOI MAINTENANT ?**

Dans ma contribution à l'ouvrage collectif « Le Luxembourg en perspective », j'ai développé les raisons qui me semblaient plaider pour l'actualité de ce projet. Je me permets des les rappeler ici de manière brève.

Il y a trente ans, l'obsession des Luxembourgeois pouvait se résumer en deux mots : « primum vivere ». Le problème était d'une simplicité dramatique. La réponse sans équivoque. Il était impérieux, par exemple, malgré les critiques, de construire des autoroutes et des zones industrielles, de miser sur le tourisme, fût-ce au travers de villages de vacances parfois si dénigrés.

La crise de la sidérurgie lorraine amplifia encore l'effort à accomplir. Malgré quelques errements, grâce à des Luxembourgeois clairvoyants et déterminés, la reconversion fut assurée. Elle s'arc-boutait sur l'Etat, la région, l'Europe, la province et toutes les communes réunies. Consensus et solidarités : une alliance capitale !

Depuis, le redéploiement économique du Luxembourg s'est poursuivi, avec quelques faiblesses dans le Centre-Ardenne par exemple, en profitant au passage de l'extraordinaire prospérité du Grand-Duché de Luxembourg et plus précisément de sa capitale dont la vitalité est internationale.

Les statistiques confirment notre bonne santé : les soldes migratoires et naturels sont positifs, notre population est plus jeune que dans le reste du pays, la population active est en constante progression, le taux de chômage est le plus bas de Wallonie, la valeur ajoutée du Luxembourg a connu la plus forte croissance sur 12 ans, juste derrière le Brabant wallon.

Tout irait donc bien ? Pourquoi tant réfléchir ?

Je crains cette ambiance euphorisante qui incite au repli sur soi, sans souci d'un dessein et d'un destin collectifs.

Or, nous sommes, telle est ma conviction, à un tournant.

Je pourrais pour illustrer mon propos de manière concrète, évoquer la crise très grave qui touche les éleveurs luxembourgeois. Leur détresse s'est à nouveau exprimée avec émotion et dignité lors de la visite du Roi et de la Reine en Gaume. Leurs difficultés angoissantes méritent une attention et des mesures immédiates.

Mais, derrière celles-ci et du reste, comme une explication cruciale sinon unique de celles-ci, se pose de manière lancinante notre rapport à la vie : maladie de la vache folle, crise de la dioxine, fièvre aphteuse, génie génétique ...

Pense-t-on que cette question-là sera, à long terme, sans répercussion dans nos campagnes ?

En fait, aujourd'hui, le statut de la ruralité est posé. Perçoit-on vraiment les bouleversements qui se profilent ? Que faisons-nous pour les appréhender ? pour les anticiper, pour les valoriser ?

Cet exemple montre bien que les problèmes auxquels nous sommes confrontés ont changé de nature. Ils gisent désormais dans la complexité. Hier, il était capital de ne pas se tromper de réponse. Aujourd'hui, il convient d'abord de ne pas se tromper de question. Le diagnostic doit intégrer beaucoup plus de paramètres.

Ainsi, la mondialisation de l'économie est acquise dans son principe et largement développée dans les faits. Elle est accentuée par la croissance exponentielle des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui abolissent l'espace et le temps. Elle a pour corollaire la libération programmée des marchés, y compris ceux dont le contrôle était monopolistique (téléphonie, eau, gaz, électricité, courrier, transport ...).

L'économie se jauge donc à l'échelle de la planète. Les grandes entreprises sont soumises à une concurrence internationale redoutable non seulement par rapport à leurs rivales mais aussi, il est important de le souligner, par rapport aux sociétés sœurs de leur propre groupe ! Leur pérennité n'est désormais plus un fait accompli.

Quelles conséquences faut-il en tirer ? Développement exogène ? Développement endogène ? Les deux sans doute, mais comment ? Dans quels secteurs ?

Par ailleurs, la rentabilité, règle d'or du marché, non sans raison lorsqu'il s'agit de celui-ci, semble aussi s'ériger en norme sociale. En perçoit-on les effets pervers, notamment pour les régions à faible densité de population ?

A cet égard, la suppression du service Taxi Post quasiment dans toute la province est un exemple presque caricatural ; mon courrier me révèle aussi de temps à autre comment un important opérateur de communication se retranche derrière l'obligation réduite du service universel pour ne pas développer ici ou là les services à valeur ajoutée. Nos hôpitaux sont en perpétuelle asphyxie, les communes et plus lourdement encore la Province, sont soumises à des efforts financiers proches de la démesure.

Tout cela mérite plus qu'un regard distrait ou des solutions à courte vue.

Je pourrais énumérer longuement d'autres questions qui me viennent à l'esprit : quel est l'avenir de notre enseignement supérieur et universitaire dans la perspective des réformes profondes que dessine l'Europe ? Quid de notre tourisme ? faut-il y promouvoir encore la politique de l'offre ou se pencher davantage sur la demande ? Quelles infrastructures ? et notamment quels types de zones industrielles, avec quels avantages compétitifs ? Quel type de rapports sociaux ? etc, etc !

J'espère avoir démontré au travers de cet inventaire disparate et du reste non exhaustif le bien-fondé à mener un débat en profondeur sur l'avenir souhaitable de la collectivité luxembourgeoise en sachant que celui-ci doit s'insérer, je me répète, dans une perspective wallonne et, j'insiste, transfrontalière (notamment, mais pas exclusivement, en matière de soins de santé, d'éducation, d'enseignement, de culture et de sécurité).

Le choix s'offre à nous d'abandonner à d'autres le chantier en se disant qu'après tout les solutions viendraient d'en haut, au lieu de participer activement et collectivement à l'élaboration de notre destin.

L'histoire, notamment celle des cinquante dernières années nous enseigne la nécessité et l'intérêt de nous mêler de nos affaires. L'exemple contemporain des territoires dit « apprenants » montre de manière péremptoire la pertinence d'une appropriation collective de son devenir.

Ensemble, nous avons choisi.

De manière plus wallonne, le Gouvernement, conformément au Contrat d'avenir, ne peut que se réjouir d'une telle démarche pourvu qu'elle se passe dans la concertation, laquelle est notre volonté.

## **CONCLUSION**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil provincial,

Le moment est venu de conclure.

J'ai, à dessein, laissé de côté les modalités techniques de notre démarche commune Luxembourg 2010. Le travail s'effectue.

Il m'a paru, en revanche, utile d'en dire ou d'en redire les fondements tels que je les ressens personnellement.

Pour réussir, nous avons besoin surtout d'un supplément d'âme.

La plus belle expression de celui-ci gît dans le consensus.

Aujourd'hui et demain, à l'instar de ce qui s'est passé hier, les Luxembourgeois seront forts chaque fois qu'ils seront unis.

En revanche, toute division, toute mésintelligence serait exploitée à notre détriment.

Il ne s'agit pas de pratiquer un unanimité de façade, ni d'être tout le temps d'accord sur tout : le consensus est le fruit d'une synthèse nourrie de débats. Il exprime la solidarité luxembourgeoise, dans la défense de notre projet commun.

Chacun mesurera, je l'espère, le formidable levier que peut être l'accord solidaire de toutes nos forces vives sur les lignes de faite de notre futur.

Mobilisons-nous pour mettre notre territoire en mouvement.

Rénovons notre consensus.

Ce faisant, nous serons au cœur de la modernité, de la Wallonie, de l'Europe, tout en restant fidèles à ce que nous sommes et au mythe fondateur du Luxembourg ...



